



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 27 MAI 2026**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 27 mai 2026 à 15 h 00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Charles Bélanger, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Jean-René Labelle, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Jean-François Pinard, conseiller	Ville de Blainville

Formant quorum sous la présidence de la Préfète suppléante, madame Marie-Elaine Pitre, Mairesse de Ville de Rosemère

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal,
Directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville

Absente pour motif de représentation de la MRC lors des assises de la FQM :

Madame Liza Poulin,
Préfète et mairesse

Ville de Blainville

2026-05-132

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 27 mai 2026 soit ouverte et suspendue conformément aux usages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-133

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 27 mai 2026 soit réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-134

OBJET : Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



N° de résolution
ou annotation

2026-05-135

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard
Conseiller de la Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, avec le report du point 8.1 à la séance du 17 juin 2026

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2026**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville N° 1418-201, N° 1705
 - ii. Ville de Sainte-Thérèse N° 1202-6 N.S., N° 1352-1 N.S., PPCMOI 2026-001- Résolutions N° 2026-243 et N° 2026-244
 - 6.2. **Résolution** – Avis de motion – Règlement N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et Avis de motion de développement - Affectation « Espace vert »
 - 6.3. **Résolution** – Adoption du Projet de règlement N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et Résolution de développement – Affectation « Espace vert »
 - 6.4. **Résolution** – Adoption du document indiquant la nature des modifications Résolution Projet de règlement N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement - Affectation « Espace vert »
 - 6.5. **Résolution** – Désignation de la commission de consultation - Projet de règlement N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement - Affectation « Espace vert »
 - 6.6. **Résolution** – Demande avis préliminaire au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Projet de règlement N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement - Affectation « Espace vert »
 - 6.7. **Résolution** – Plan Climat - Volet atténuation : Adoption de la cible collective de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
7. **Développement Économique, Entrepreneurial et d'économie sociale**
 - 7.1. **Dépôt** – Rapport trimestriel des fonds d'investissement commun (FIC) – 31 mars 2026
 - 7.2. **Résolution** – Ratification de la décision des membres du Comité d'Investissement Commun (CIC) – Octroi d'un prêt de 65 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de Solidarité (FLI/FLS) – BLV-FIC/062-2026
 - 7.3. **Résolution** – Ratification de la décision des membres du Comité d'Investissement Commun (CIC) – Octroi d'un prêt de 160 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de Solidarité (FLI/FLS) – BLV-FIC/063-2026
 - 7.4. **Résolution** – Octroi de subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – 5 000 \$ - Solution Harmonie 360 Inc.
 - 7.5. **Résolution** – Amendement de la Politique d'investissement commune FLI/FLS de la MRC de Thérèse-De Blainville – Adoption de diverses modifications



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

8. Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)
 - 8.1. Résolution – Entente de développement culturel – Événement interculturel 2026 – Ratification des octrois de mandats
 - 8.2. Dépôt – Table action patrimoine (TAP) *ad hoc* – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 21 janvier 2026
 - 8.3. Dépôt – Table action culture (TAC) *ad hoc* – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 11 mars 2026
 - 8.4. Résolution – Avis de la MRC – Autorisation de démolition partielle d'immeuble patrimonial (Fondations) – 591, ch. de la Grande-Côte, Ville de Rosemère
9. Gestion administrative, financière et du personnel
 - 9.1. Résolution – Liste des comptes payés et à payer du 23 avril 2026 au 27 mai 2026
 - 9.2. Dépôt – État des déboursés et encaissements – Société d'habitation du Québec (SHQ) – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
 - 9.3. Résolution – Entreposage des archives de la MRC – Renouvellement du mandat à Archives Lanaudière
 - 9.4. Résolution – Ratification de la décision du directeur général – Renouvellement du contrat en cybersécurité (FQMS)
 - 9.5. Résolution – Reddition de compte Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Période couverte du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
 - 9.6. Résolution – Modification du représentant de la MRC auprès du conseil d'administration d'Odyscène
 - 9.7. Résolution – Candidature de Kamal El-Batal à titre de membre socio-économique au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
10. Dossiers régionaux et métropolitains
 - 10.1. Résolution – Ratification décision du directeur général - Dérégulation aux modalités de versement Convention d'aide financière au Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL)
 - 10.2. Résolution – Plan directeur vélo et la carte des pistes cyclables de la MRC de Thérèse-De Blainville
 - 10.3. Résolution – Autorisation de signature de l'avenant N° 1 à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR)
11. Sécurité incendie / Sécurité civile
 - 11.1. Dépôt – Procès-verbaux des rencontres dans le cadre du Comité sécurité incendie (CSI) – Janvier et Mars 2026
12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-136

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2026

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 avril 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2026-05-137

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville
et de Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a présenté les résolutions N° 2026-243 et N° 2026-244 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE les Villes de Blainville et de Sainte-Thérèse ont respectivement présenté des demandes d'amendement à leurs règlements d'urbanisme, soit les règlements N° 1418-201 et N° 1705 pour la Ville de Blainville, les règlements N° 1202-6 N.S., N° 1352-1 N.S. pour la Ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivantes :

Adopté le 12 mai 2026
Blainville
Règlement N° 1418-201

Zonage : règlement modifiant le Règlement N° 1418 de zonage et ses amendements afin de:

- **Autoriser** de façon spécifique l'usage C1-08-02 Vente au détail de marchandise à prix d'escompte dans la zone mixte M-21;
- **Contingenter** l'usage C1-08-02 Vente au détail de marchandise à prix d'escompte à 1 dans la zone mixte M-21.

Adopté le 14 avril 2026
Blainville
Règlement N° 1705

Contribution pour financer l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructure ou d'équipement municipaux : concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer, en tout ou en partie, des dépenses liées à l'ajout, à l'agrandissement ou à la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux afin de:

- **Assujettir** l'émission de certains permis de construction au paiement d'une contribution visant à financer l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue des services municipaux découlant du développement du territoire.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Adopté le 16 avril 2026
Sainte-Thérèse
Règlement N° 1202-6 N.S

- **Les dispositions** du présent règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Ville de Blainville.

Construction : règlement modifiant le Règlement N° 1202 N.S. de construction et ses amendements afin de:

- **Retirer** certaines normes déjà prévues au Code du bâtiment.

Adopté le 16 avril 2026
Sainte-Thérèse
Règlement N° 1352-1 N.S

Logement social et abordable : Règlement N° 1352-1 N.S. pour l'amélioration de l'offre de logement social et abordable afin de :

- **Assujettir** la délivrance de tout permis de construction de nouvelles unités résidentielles à la conclusion d'une entente préalable en vue d'améliorer l'offre en logement social et abordable. Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville.

- **Remplacer** le règlement N° 1352 N.S.

Le règlement prévoit des dispositions en lien avec :

- Le champ d'application du règlement, la terminologie et la méthode de calcul;
- L'entente relative à l'amélioration de l'offre de logement social et abordable;
- Les exigences en matière de logement social et abordable.

Adopté le 4 mai 2026
Sainte-Thérèse
PPCMOI 2026-001

Résolution N° 2026-243
Résolution N° 2026-244

PPCMOI : en vertu du Règlement sur les PPCMOI concernant le projet de construction d'un projet immobilier composé de deux immeubles résidentiels mixtes, comportant un usage commercial au RDC sur le lot 3 004 831 (Zone C-251), et ce, afin de :

- Le projet prévoit la réalisation de 429 unités de logements;
- Le projet comporte des dérogations aux normes applicables au règlement de zonage de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

la Ville de Sainte-Thérèse. Ces dérogations portent notamment sur :

- La diminution de la superficie occupée par l'usage commercial par rapport à ce qui est prévu à la grille de la zone C-251;
- La hauteur des bâtiments;
- Les matériaux de revêtement;
- L'aménagement des murs de soutènement;
- L'aménagement de café-terrasses;
- L'aménagement d'espace public en terrasse en cours avant;
- Le ratio de stationnement;
- L'aménagement de rampes d'accès.

Le projet vise également à :

- Exiger l'autorisation de la création d'une servitude municipale de passage et de non-construction pour les besoins municipaux sur la portion du terrain longeant la route 117;
- Exiger la réalisation de logements sociaux ou abordables;
- Exiger l'aménagement des mesures favorisant la mobilité durable;
- Exiger la signature d'entente favorisant la mobilité durable comme mesure d'atténuation en lien avec la réduction du stationnement;
- Exiger l'autorisation de la création d'une servitude sur une partie du boulevard Desjardins Est pour l'installation éventuelle d'un abribus accueillir une station de vélopartage.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les résolutions N° 2026-243 et N° 2026-244 de la Ville de Sainte-Thérèse soient et sont réputées conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme que les Villes de Blainville, et Sainte-Thérèse ont présentés, soit les règlements : Blainville : N° 1418-201 et N° 1705 et Sainte-Thérèse : N° 1202-6 N.S. et N° 1352-1 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements et de ces résolutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-138

OBJET : Avis de motion – Règlement N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et Avis de motion de développement - Affectation « Espace vert »

Avis de motion est donné par monsieur Charles Bélanger, maire de la Ville de Bois-des-Filion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du Conseil, le Règlement N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer certains lots à des fins de conservation dans la grande affectation « Espace vert ».

Le tout, plus précisément, afin d'assurer une cohérence entre la planification et la réglementation locale et supra-locale et permettant ainsi de reconnaître et de comptabiliser l'ensemble des contributions municipales et des organismes à la conservation des milieux naturels et d'obtenir un portrait plus juste et complet de la situation des milieux naturels voués à la conservation dans le Grand Montréal et, par le fait même, du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-139

OBJET : Adoption du Projet de règlement N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et Résolution de développement – Affectation « Espace vert »

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement No 01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QUE les villes de Blainville, Lorraine et Rosemère désirent inscrire certains sites dont elles sont propriétaires au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU QUE certains lots appartenant à Conservation Nature Canada, lots # 3 632 630 et 2 778 657, constituent la réserve naturelle du Grand Coteau et sont par conséquent voués à la conservation;

ATTENDU QU'à terme, ces lots seront inscrits au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation de la CMM. Ceux-ci, pour des fins de cohérence, doivent être situés dans une zone d'affectation de type « Conservation » au SAD ce qui correspond à la Grande affectation « Espace vert »;

ATTENDU QUE certains de ces lots ne sont pas situés dans une Grande affectation « Espace vert »;

ATTENDU QU'à des fins de conformité des règlements d'urbanisme au SAD de la MRC, ces lots doivent être situés dans la grande affectation « Espace vert » au SAD de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les résolutions suivantes :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Résolution N° 2024-03-117 de la Ville de Blainville demandant à la MRC de Thérèse-De Blainville de modifier son Schéma d'aménagement et de développement, de façon à modifier les affectations de six (6) sites dans les secteurs du ruisseau Locke Head, du Plan-Bouchard, du parc Équestre, des Ravins de Fontainebleau, du Boisé de Chambéry et Boisé du Grand-Coteau, afin de leur attribuer une affectation « Espace vert »;
- Résolution N° 2023-08-129 abrogée et remplacée par la résolution N° 2024-07-139 et N° 2026-03-50 de la Ville de Lorraine demandant à la MRC de Thérèse-De Blainville de modifier son Schéma d'aménagement et de développement de façon à inclure les lots situés dans le secteur de la forêt du Grand Coteau, # lots 5 537 133, 5 537 134, 5 537 135, 5 537 136, 5 537 137, 2 322 839, 2 322 937 2 325 106, 2 899 855, 2 322 974, 2 323 089 ainsi qu'une partie du lot 6 537 982, dans la grande affectation « Espace vert »;
- Résolution N° 2023-05-151, 2024-09-362 et 2025-09-331 de la Ville de Rosemère demandant à la MRC de Thérèse-De Blainville de modifier son Schéma d'aménagement et de développement de façon à inclure les lots situés dans le secteur de la forêt du Grand Coteau, # de lots, 2 778 625, 2 778 626, 2 778 627, 2 778 628, 2 778 629, 2 778 633, 2 778 648, 2 778 657, 2 778 659, 2 778 660, 2 778 661, 2 780 024, 2 781 017, 2 781 018, 2 781 019, 2 899 574, 2 899 607 et 3 632 630, dans la grande affectation « Espace vert »;

ATTENDU QUE la modification souhaitée a pour objectif de reconnaître et de comptabiliser l'ensemble des contributions municipales et des organismes à la conservation des milieux naturels, afin d'obtenir un portrait plus juste et complet de la situation des milieux naturels voués à la conservation dans le Grand Montréal et, par le fait même, sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE plusieurs lots touchés par la présente modification sont identifiés au Plan métropolitain de développement révisé (PMADR) entré en vigueur en décembre 2025, d'où l'obligation de leur identification au SAD de la MRC.

ATTENDU QU'un avis de motion du Projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 27 mai 2026;

ATTENDU QUE le Projet de règlement a été adopté à une séance tenue le 27 mai 2026;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19,1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville peut demander l'avis du ministère sur la modification proposée au SAD de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.11.6.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19,1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville peut demander l'avis de la communauté métropolitaine de Montréal sur la modification proposée au SAD de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a procédé à la production d'un document justificatif à l'appui de la modification proposée conformément à la demande du ministère.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation est prévue le 08 juillet 2026 à 14 h.

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Projet de règlement N° 26-01 modifiant le SAD de la MRC de Thérèse-De Blainville, tel que déposé au Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-140

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications
Résolution Projet de règlement N° 26-01 modifiant le Schéma
d'aménagement et de développement - Affectation « Espace vert »

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art. 53.11.4), le conseil de la MRC doit adopter, en même temps que tout projet de règlement modifiant son Schéma d'aménagement et de développement (SAD), un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du SAD.

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE soit adopté le document déposé au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville précisant la nature des modifications que pourront apporter les municipalités locales dans le cadre du Règlement N° 26-01, une fois le règlement entré en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-141

OBJET : Désignation de la commission de consultation - Projet de règlement
N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement -
Affectation « Espace vert »

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté le Projet de règlement N° 26-01 lors de la séance du 27 mai 2026;

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1, art. 53 à 53.4), le conseil de la MRC doit tenir une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement (SAD);

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QU'une consultation publique sur le Projet de règlement N° 26-01 sera tenue le 08 juillet 2026 à 14 h;

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, à l'égard du projet de règlement N° 26-01 modifiant le SAD, crée une commission présidée par la préfète de la MRC, madame Liza Poulin, coprésidée par la préfète suppléante, madame Marie-Elaine Pitre, et composée du directeur général de la MRC, qui agira à titre de secrétaire de la commission, ainsi que de la coordonnatrice de l'aménagement et de l'environnement.

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville délègue, au directeur général et greffier-trésorier, le pouvoir de déterminer les modalités de cette consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2026-05-142

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Adoption - Demande avis préliminaire au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Projet de règlement N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement - Affectation « Espace vert »

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Projet de règlement N° 26-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) 2005 afin d'intégrer de nouveaux lots dans la grande affectation « Espace vert »;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19,1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville peut demander l'avis du ministère sur la modification proposée au SAD de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.11.6.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19,1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville peut demander à la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) son avis sur la modification proposée.

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général et greffier-trésorier, à s'adresser :

- au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vue de l'inviter à émettre son avis sur le Projet de règlement N° 26-01 amendant le SAD 2005 afin d'intégrer de nouveaux lots dans la grande affectation « Espace vert »;
- à la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vue de l'inviter à émettre son avis sur le Projet de règlement N° 26-01 amendant le SAD 2005 afin d'intégrer de nouveaux lots dans la grande affectation « Espace vert ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-143

OBJET : Plan Climat - Volet atténuation : Adoption de la cible collective de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

ATTENDU QUE la MRC est engagée dans l'élaboration de son Plan climat conformément aux exigences du programme, Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

ATTENDU QUE la démarche d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) prévoit notamment la réalisation d'inventaires des émissions de GES, l'identification des principaux secteurs émetteurs ainsi que l'établissement de cibles de réduction;

ATTENDU QUE des inventaires corporatifs des activités municipales ont été réalisés pour la MRC et les municipalités du territoire, consolidés à l'échelle régionale, et qu'un inventaire collectif des activités du territoire a également été complété;

ATTENDU QUE la MRC doit établir des cibles de réduction des émissions de GES pour chacun de ces inventaires;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QU'une rencontre de travail s'est tenue le 21 avril 2026 afin de présenter les résultats des inventaires, les différents scénarios de réduction ainsi que les mesures d'atténuation envisagées;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont poursuivi leurs échanges lors de la séance du 22 avril 2026 afin d'établir un consensus quant à la cible collective de réduction des émissions de GES;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard
Conseiller de la Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC adopte une cible collective de réduction des émissions de GES de 27 % d'ici 2040, par rapport à l'année de référence 2022;

QUE cette cible collective guide les actions et les priorités d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-144

OBJET : Rapport trimestriel des fonds d'investissement commun (FIC) -
31 mars 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le rapport trimestriel des fonds d'investissement commun (FIC) en date du 31 mars 2026, présentant notamment l'état des fonds, les engagements financiers et les suivis relatifs aux interventions effectuées dans le cadre des programmes d'investissement. Le document est versé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-145

OBJET : Ratification de la décision des membres du Comité d'Investissement Commun (CIC) – Octroi d'un prêt de 65 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de Solidarité (FLI/FLS) – BLV-FIC/062-2026

ATTENDU QUE la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC encadre l'octroi des aides financières;

ATTENDU la demande au FLI/FLS présentée à la MRC par l'entreprise 9438-3536 Québec Inc. (Rebelles Rive-Nord);

ATTENDU QUE le projet consiste à financer la phase 2 du complexe sportif dédié au basketball récemment ouvert à Blainville, soit l'aménagement d'un bistro santé ainsi que les dépenses de commercialisation liées à l'ouverture du centre sportif;

ATTENDU QUE ledit projet est en concordance avec les orientations de la MRC visant à soutenir le démarrage et la croissance des entreprises ainsi que la création d'emplois sur son territoire;

ATTENDU les recommandations favorables du comité d'investissement commun FLI/FLS et du service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général d'octroyer un montant de 39 000 \$ émanant du FLI et 26 000 \$ émanant du FLS, et ce, selon les termes et obligations en vigueur;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une entente de prêt avec l'entreprise 9438-3536 Québec Inc. (Rebelles Rive-Nord) selon les exigences ci-après :

- Un prêt à terme de 65 000 \$, à un taux combiné de 7,27 % selon une période d'amortissement de soixante (60) mois avec, au départ, un moratoire sur le remboursement du capital d'une durée de six (6) mois;
- Déboursé en un (1) unique versement de 65 000 \$;
- Le taux proposé est fixe pour toute la durée du prêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-146

OBJET : Ratification de la décision des membres du Comité d'Investissement Commun (CIC) – Octroi d'un prêt de 160 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de Solidarité (FLI/FLS) – BLV-FIC/063-2026

ATTENDU QUE la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC encadre l'octroi des aides financières;

ATTENDU la demande au FLI/FLS présentée à la MRC par l'entreprise Solution Harmonie360 inc.;

ATTENDU QUE le projet Solution Harmonie360 inc. vise à déployer une solution autonome d'aide à la vente et de développement des affaires auprès des commerces de détail et des groupes d'achat, afin d'uniformiser l'expérience client à travers de grands réseaux de magasins. L'arbre décisionnel mis en place dans le logiciel réduit la dépendance des détaillants aux vendeurs spécialisés;

ATTENDU QUE ledit projet est en concordance avec les orientations de la MRC visant à soutenir le démarrage et la croissance des entreprises ainsi que la création d'emplois sur son territoire;

ATTENDU les recommandations favorables du comité d'investissement commun FLI/FLS et du service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général d'octroyer un montant de 96 000 \$ émanant du FLI et 64 000 \$ émanant du FLS, et ce, selon les termes et obligations en vigueur;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une entente de prêt avec l'entreprise Solution Harmonie360 inc. selon les exigences en ci-après :



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

- Un prêt à terme de 160 000 \$, à un taux combiné de 8,27 % selon une période d'amortissement de soixante (60) mois avec, au départ, un moratoire sur le remboursement du capital d'une durée de six (6) mois;
- Déboursé en 2 versements : Premier versement de 100 000 \$ au moment de la signature et de l'enregistrement des garanties, Second versement de 60 000 \$, six (6) mois suivant le 1^{er} déboursé en fonction de résultats financiers satisfaisants et similaire aux projections financières;
- Le taux proposé est fixe pour toute la durée du prêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-147

OBJET : Octroi de subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – 5 000 \$ - Solution Harmonie360 inc.

ATTENDU le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) et le Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la demande de l'entreprise nommée ci-après dans le cadre du FDE et la recommandation favorable du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC (SDEE) :

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Solution Harmonie360 inc.		5 000 \$
TOTAL		5 000 \$

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à cette fin;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise l'octroi de la subvention à l'entreprise suivante dans le cadre du FDE pour l'année 2026 :

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Solution Harmonie360 inc.		5 000 \$
TOTAL		5 000 \$

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-148

OBJET : Amendement de la Politique d'investissement commune FLI/FLS de la MRC de Thérèse-De Blainville – Adoption de diverses modifications

ATTENDU QUE la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC est en vigueur;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

ATTENDU QUE les modifications et ajustements apportés à la présente Politique d'investissement commun FLI/FLS ont été présentés et recommandés favorablement par les membres du Comité d'investissement commun FLI/FLS;

ATTENDU QUE la Politique d'investissement commune FLI/FLS, adoptée initialement en date du 22 février 2023 et modifiée le 28 septembre 2023 et le 24 avril 2024, fait l'objet de plusieurs modifications et ajustements à la suite de l'autorisation du renouvellement et des modifications aux modalités de gestion des Fonds locaux d'investissement 2026-2028 par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE lesdites modifications permettent un meilleur arrimage entre les termes et conditions des Fonds locaux d'investissement (FLI) et des Fonds locaux de solidarité de la FTQ (FLS);

ATTENDU QUE ladite modification de la Politique est en concordance avec les orientations de la MRC de soutenir le démarrage et la croissance d'entreprises ainsi que la création et le maintien d'emplois sur son territoire;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise l'adoption des modifications à la Politique d'investissement commune FLI/FLS de la MRC de Thérèse-De Blainville afin d'y intégrer les diverses modifications proposées, incluant notamment les ajustements aux modalités de gestion et aux paramètres du Fonds local d'investissement (FLI), conformément aux documents déposés;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer toute documentation nécessaire afin de procéder à la présente modification et en informe le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-149

OBJET : Table action patrimoine (TAP) *ad hoc* – Dépôt du compte rendu de la rencontre du 21 janvier 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le compte rendu de la rencontre du 21 janvier 2026 de la Table action patrimoine (TAP) *ad hoc*, lequel est versé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-150

OBJET : Table action culture (TAC) *ad hoc* – Dépôt du compte rendu de la rencontre du 11 mars 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le compte rendu de la rencontre du 11 mars 2026 de la Table action culture (TAC) *ad hoc*, lequel est versé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

2026-05-151

OBJET : Avis de la MRC – Autorisation de démolition partielle d'immeuble patrimonial (Fondations) – 591, ch. de la Grande-Côte, Ville de Rosemère

ATTENDU QUE le 12 mai 2026, la MRC a reçu l'avis de la Ville de Rosemère, incluant notamment le Procès-verbal de la séance du comité de démolition de la Ville de Rosemère le 11 mai 2026, lequel indique que son comité de démolition approuve « la demande de démolition partielle visant le remplacement des fondations existantes » de l'immeuble situé au 591, chemin de la Grande-Côte, à Rosemère;

ATTENDU QUE la transmission de cet avis, par la Ville à la MRC, est une obligation en vertu de l'article 148.0.20.1. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), puisque l'immeuble visé est un immeuble patrimonial en vertu de l'article 148.0.1. de la LAU;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, c. 10; projet de loi no 69) ont été adoptées le 25 mars 2021;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu à l'égard de l'autorisation de démolition partielle (Fondations) d'immeuble patrimonial sis au 591, chemin de la Grande-Côte, à Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-152

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 23 avril 2026 au 27 mai 2026

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard
Conseiller de la Ville de Blainville

QUE les comptes payés et à payer au montant de cinq cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-neuf dollars virgule dix (525 949,10 \$) pour la période du 23 avril au 27 mai 2026 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-153

OBJET : État des déboursés et encaissements – SHQ – Période couverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, l'état des déboursés et encaissements de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, présentant les mouvements financiers effectués dans le cadre des programmes administrés. Le document est versé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2026-05-154

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Entreposage des archives de la MRC – Renouvellement du mandat à Archives Lanaudière

ATTENDU QUE Archives Lanaudière a été mandatée en 2017 pour restructurer les archives de la MRC et ensuite, arrimer celles-ci avec celles de la SODET;

ATTENDU QUE des actions au niveau de la gestion des archives de la MRC ont été complétées et que des dossiers de conservation permanente doivent être entreposés dans les locaux d'Archives Lanaudière;

ATTENDU l'offre de services d'Archives Lanaudière (131-avril-2026);

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 21 214 56.

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier à renouveler le mandat d'Archives Lanaudière pour l'entreposage des archives de la SODET tel que décrit dans l'offre de services numéro : 131-avril-2026 pour un montant de trois mille cent dollars (3 100 \$);

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer les dépenses à même le poste budgétaire N° 21 214 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-155

OBJET : Ratification de la décision du directeur général – Renouvellement du contrat en cybersécurité (FQMS)

ATTENDU QUE la FQMS (Fédération québécoise des municipalités Services, Coopérative de solidarité) offre ses services professionnels en matière de cybersécurité destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation (ci-après les « Services de protection »);

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville a signé une entente de service le 13 février 2022 avec la FQMS en vue de la fourniture des Services de protection;

ATTENDU QUE la FQMS et la MRC ont conclu un contrat maître encadrant de manière générale la fourniture de services informatiques par la FQMS auprès de la MRC, le 13 février 2023, pour une durée de trois (3) ans;

ATTENDU QU'un renouvellement automatique est prévu pour une année supplémentaire à moins d'un avis de résiliation transmis trois (3) mois avant l'échéance du contrat;

ATTENDU QUE la présente résolution constitue une commande liée au Contrat maître et précise les termes et conditions afférents à la fourniture des services en cybersécurité, à savoir :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- La surveillance et le contrôle des points d'accès (assurer la surveillance et le contrôle de l'ensemble des points d'accès du réseau et de l'environnement infonuagique; prévention des attaques; intervention);
- La surveillance et le contrôle des boîtes de courriels et messageries;
- La surveillance du Dark Web;
- La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyber risques;

ATTENDU QUE le coût total de cette entente, selon les besoins de la MRC, pour la période du 25 mars 2026 au 25 mars 2027, est établi à 8 800,68 \$ plus taxes;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, à signer et à conclure, avec la FQMS, une entente de service relativement à la fourniture des services en cybersécurité, et ce, pour la période du 25 mars 2026 au 25 mars 2027, selon les termes et conditions établis entre les parties;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-156

OBJET : Reddition de compte Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Période couverte du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

ATTENDU le Projet de loi N° 47, *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités*, et qui a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, créant ainsi, le Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU le FRR est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020 et que celui-ci vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional;

ATTENDU QU'en octobre 2020, la MRC de Thérèse-De Blainville a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la gestion du Volet 3 du FRR sur son territoire;

ATTENDU QU'en juillet 2024, la MRC de Thérèse-De Blainville a signé un avenant avec le ministère des Affaires afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 15 mars 2027 pour engager la totalité des sommes et jusqu'au 15 mars 2028 pour la dépenser;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.15 et de l'annexe B de ladite entente, la MRC doit produire un rapport d'activités annuellement au bénéfice de la population, et ce, au 31 mars de l'année concernée;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC adopté le rapport annuel d'utilisation des sommes relativement aux exigences de l'annexe B au 31 mars 2026;

QUE le conseil de la MRC autorise la transmission du rapport au MAMH et le publie sur le site Web pour information au public tel que le stipule l'entente entre le MAMH et la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-157

OBJET : Modification du représentant de la MRC auprès du conseil d'administration d'Odyscène

ATTENDU la résolution N° 2026-01-21 désignant Madame Marie-Elaine Pitre à titre de représentante de la MRC de Thérèse-De Blainville au conseil d'administration d'Odyscène;

ATTENDU la volonté du conseil de la MRC de modifier cette désignation;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désigne Monsieur Jean-François Pinard, maire suppléant de la Ville de Blainville, à titre de représentant de la MRC au conseil d'administration d'Odyscène, en remplacement de Madame Marie-Elaine Pitre;

QUE les autres modalités prévues à la résolution 2026-01-21 demeurent inchangées;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à transmettre la présente résolution à Odyscène et à poser tout geste requis pour en assurer la mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-158

OBJET : Candidature de Kamal El-Batal à titre de membre socio-économique au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

ATTENDU QUE l'Université du Québec en Outaouais a lancé un appel de candidatures afin de recommander au gouvernement du Québec des nominations de personnes à titre de membres socio-économiques au sein de son conseil d'administration;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'UQO constitue la plus haute instance décisionnelle de l'Université et qu'il joue un rôle stratégique dans le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du rayonnement régional;

ATTENDU QUE la représentation des milieux municipaux et régionaux au sein des instances universitaires favorise une meilleure concertation entre les besoins des communautés, le développement socio-économique des territoires et les orientations de l'Université;

ATTENDU QUE la présence d'un représentant de la MRC, par l'entremise de son directeur général et greffier-trésorier, permettrait de contribuer activement aux réflexions stratégiques entourant le développement régional, l'attraction et la rétention des talents, les partenariats institutionnels ainsi que l'arrimage entre la formation universitaire et les réalités du territoire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE M. El-Batal possède une connaissance approfondie des enjeux municipaux, économiques et territoriaux ainsi qu'une expérience reconnue en gouvernance, en gestion stratégique et en développement régional;

ATTENDU QUE M. El-Batal serait en mesure d'apporter une contribution significative aux travaux du conseil d'administration de l'UQO, notamment par :

- sa capacité à représenter les intérêts et les réalités des communautés régionales;
- son expertise en concertation inter-organisationnelle et en développement de partenariats;
- sa compréhension des enjeux de main-d'œuvre, d'innovation et de vitalité territoriale;
- sa volonté de renforcer les liens entre l'Université, les municipalités, les acteurs économiques et les organismes du milieu;

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par Monsieur Jean-François Pinard
Conseiller de la Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie officiellement la candidature de M. Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier à titre de membre socio-économique du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais;

QUE le conseil de la MRC reconnaisse la pertinence et la valeur ajoutée d'une représentation issue du milieu municipal et régional au sein des instances décisionnelles de l'UQO;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Secrétariat général de l'Université du Québec en Outaouais dans le cadre du processus d'appel de candidatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-159

OBJET : Ratification décision du directeur général - Dérogation aux modalités de versement Convention d'aide financière au Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL)

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté la résolution N° 2026-03-90 autorisant l'octroi d'une aide financière de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) au Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL), dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2;

ATTENDU QUE les modalités usuelles prévoient un versement de l'aide financière en fonction de l'avancement du projet et de la reddition de comptes;

ATTENDU QUE le CDESL constitue un acteur structurant du développement du sport et de la jeunesse sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE cet organisme joue un rôle déterminant dans la mobilisation, le soutien et le rayonnement des initiatives sportives régionales;

ATTENDU QUE le contexte actuel de l'organisme justifie une flexibilité administrative afin d'assurer le maintien de ses services à la communauté;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir cet organisme stratégique dans une perspective de stabilité et de continuité de ses interventions;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et greffier-trésorier ainsi que l'information transmise aux officiers de la MRC à cet effet le 30 avril 2026;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 27 199 10;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise, à titre exceptionnel, une dérogation aux modalités de versement prévues à la résolution N° 2026-03-90;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ratifie la décision du directeur général et greffier-trésorier ayant permis le versement intégral de l'aide financière de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) au CDESL;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 27 199 10;

QUE la présente résolution soit transmise au bénéficiaire de l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-160

OBJET : Plan directeur vélo et la carte des pistes cyclables de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU le mandat octroyé à l'organisme Vélo-Québec pour l'élaboration d'un plan directeur vélo et la création de la carte vélo officielle du territoire de la MRC le 24 avril 2024 (résolution N°2024-04-91);

ATTENDU l'acheminement en date du 17 avril 2026 par l'organisme Vélo Québec du rapport final du Plan directeur vélo et de la carte vélo de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N°23 613 82.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard
Conseiller de la Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC :

- Prend acte du rapport final du Plan directeur vélo et de la carte vélo de la MRC de Thérèse-De Blainville;
- Entérine le dépôt du Plan directeur vélo et de la carte vélo de la MRC de Thérèse-De Blainville;
- Invite les municipalités constituantes et les acteurs concernés de s'inspirer du plan d'action proposé



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 23 613 82;

QUE ledit rapport final du Plan directeur vélo et de ladite carte soient versés aux archives de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-161

OBJET : Autorisation de signature de l'avenant N° 1 à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a apporté, en date du 10 février 2026, des modifications au cadre normatif du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet Développement territorial, lesquelles nécessitent la signature d'un avenant à l'Entente de développement territorial conclue avec la MRC de Thérèse-De Blainville afin d'en assurer la conformité;

ATTENDU QUE cet avenant vise notamment à actualiser les modalités de versement des sommes déléguées, les règles relatives aux dépenses admissibles, à l'admissibilité des organismes et des projets, aux seuils d'aide financière, ainsi qu'aux exigences de reddition de comptes et de visibilité gouvernementale;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil autorise monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, l'Avenant numéro 1 à l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), ainsi que tout document nécessaire ou utile à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-162

OBJET : Procès-verbaux des rencontres dans le cadre du Comité sécurité incendie (CSI) – Janvier et Mars 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil les procès-verbaux des rencontres du Comité de sécurité incendie (CSI) tenues les 26 janvier et 26 mars 2026, lesquels documents sont versés aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-163

OBJET: Levée de l'Assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion

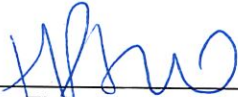
DE lever la présente réunion à 16 h 15 heures.

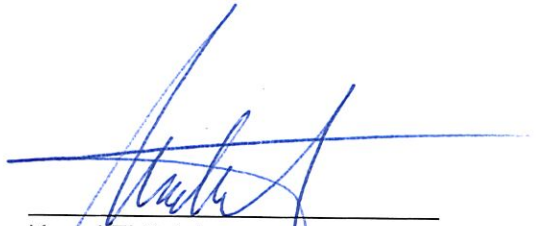
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation


Marie-Elaine Pitre
Préfète suppléante


Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

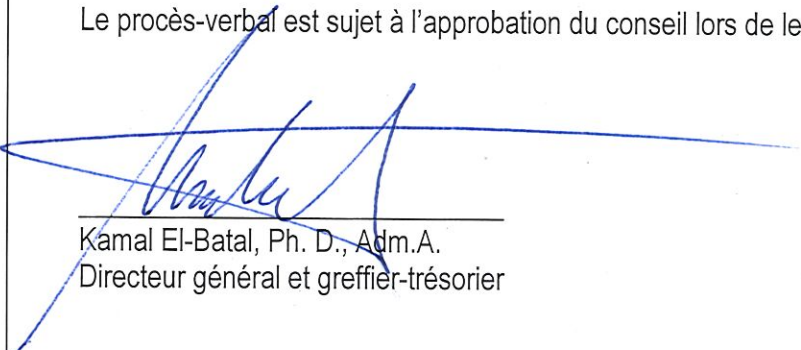
27 mai 2026

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2026-05-132 à N° 2026-05-163 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 27 mai 2026.

Émis le 27 mai 2026 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier